

Directives PostFinance Women's League 2026/27

01.	Règlements importants.....	2
02.	Calendrier	2
2.1.	Jours et heures des matchs	2
2.2.	Annulation et renvoi d'un match	2
2.3.	Interruption et report d'un match.....	2
2.4.	Forfaits.....	2
2.5.	Service médical	2
2.6.	Ordre et sécurité.....	2
03.	Mode de jeu / phases.....	3
3.1.	Phases du championnat	3
3.2.	Regular season (saison régulière)	3
3.3.	Play-Ins (matchs aller-retour avec score cumulé).....	3
3.4.	Playoffs demi-finale (best of 5).....	4
3.5.	Playoff finale (Best of 5)	4
3.6.	Bronze Medal Game (Best of 1)	5
3.7.	Tirs aux buts (shoot-out).....	5
3.8.	Nombre de relégués	5
04.	Règle 101.1 – Mise en échec dans la Ligue féminine Postfinance	5
05.	Coupe itinérante et médailles	6
06.	Divers	6
6.1.	Confirmation du protêt déposé en cours de rencontre	6
6.2.	Réalisation des interviews	6
6.3.	Base de données d'images – Téléchargement d'images de match.....	6
6.3.1.	Corrections des statistiques (buts et passes décisives)	6
6.4.	Enregistrement des blessures	7
6.5.	Présentation PostFinance Top Scorer	7
6.5.1	Scénario pour la présentation avant le début du match	7
6.5.2	Cube vidéo et anneau LED.....	7
6.5.3	Annonces par haut-parleur.....	7
6.5.4	Statistiques des Top Scorer	8
6.5.5.	1er match de championnat de la saison / défaillance.....	8
07.	Contacts	8
08.	Distribution.....	9
09.	Validité.....	9

01. RÈGLEMENTS IMPORTANTS

Les bases de la directive sont les règlements suivants ; règlement de jeu du SEAF, règlement juridique, dispositions, règles de jeu, directives, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation.

Vous trouverez tous les règlements en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.sihf.ch/fr/reglements-et-directives/reglements-formulaires-et-directives-seaf/>

02. CALENDRIER

Le calendrier est régi par l'article 42 du règlement de jeu.

2.1. Jours et heures des matchs

Les jours et heures des matchs sont régis par l'article 39 du règlement de jeu.

2.2. Annulation et renvoi d'un match

La procédure à suivre en cas d'annulation ou de renvoi de match est régie par les articles 45 à 48 du règlement de jeu.

2.3. Interruption et report d'un match

La procédure à suivre en cas d'interruption ou de report d'un match est définie aux articles 52 et 54 du règlement d'exploitation des matchs.

2.4. Forfaits

Les forfaits sont régis par les articles 66 à 69 du règlement de jeu.

2.5. Service médical

Le service médical est défini à l'article 6 du règlement de jeu.

Dans la PostFinance Women's League, la règle suivante s'applique également :

En cas d'urgence médicale, une procédure clairement définie doit être garantie à tout moment. Les processus correspondants sont connus du club recevant et doivent être appliqués de manière cohérente.

La fiche d'information sur les soins médicaux de la PostFinance Women's League doit être remplie dans son intégralité avant le début de la saison, remise et appliquée de manière contraignante. Si les personnes responsables qui y sont mentionnées ne sont pas présentes lors d'un match, l'équipe adverse doit en être informée avant le début du match.

Il faut également s'assurer qu'en cas d'urgence, une ambulance soit sur place dans un délai maximum de 15 minutes. Les clarifications préalables nécessaires avec les services de secours régionaux incombent au club recevant.

2.6. Ordre et sécurité

Le règlement technique « Ordre et sécurité » sert de base.

03. MODE DE JEU / PHASES

3.1. Phases du championnat

Ce championnat comprend les phases suivantes. Chaque phase compte individuellement.

- Regular Season: Quadruple tour (24 matchs par équipe)
- Play-ins : aller-retour avec score cumulé
- Demi-finales des play-offs : Best of 5
- Finale des Playoffs: Best of 5
- Bronze Medal Game: Best of 1

Les play-outs et les matchs de qualification pour la ligue n'auront pas lieu lors de la saison 2026/27.

3.2. Regular season (saison régulière)

La saison régulière se déroulera du 12.09.2026 au 21 février 2027. Elle se composera d'un quadruple tour (avec 24 matchs par équipe).

Prolongation (Overtime)

Si le match est à égalité après 60 minutes, il y a une «Overtime» (prolongation)

- La prolongation dure au maximum 5 minutes.
- Il est joué avec 3 joueuses de champ et une gardienne (en l'absence de pénalités en cours).
- L'équipe qui marque le prochain but pendant la prolongation remporte le match (sudden death)
- Pour la prolongation, les équipes occupent le même côté du terrain qu'au début du 3e tiers-temps.
- La pause dure 3 minutes ; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre dans les vestiaires, les joueuses pénalisées doivent rester sur le banc des pénalités pendant la pause.
- Il n'y a pas de nettoyage de la glace avant les prolongations.

Si le match est toujours à égalité après la prolongation, il est suivi d'une séance de tirs au but. Voir section 3.7.

3.3. Play-Ins (matchs aller-retour avec score cumulé)

Les play-ins se dérouleront les 27 et 28 février 2027 sous la forme de matchs aller-retour. Pour se qualifier pour les demi-finales des play-offs, c'est le score cumulé (Aggregate Score) des deux matchs qui fait foi. L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts au total se qualifie pour les demi-finales des play-offs.

Les paires sont les suivantes :

Match 1, 27.02.2027

6e contre 3e

5e contre 4e

Le match dure 3 x 20 minutes – pas de prolongations. Le match peut se terminer sur un match nul.

Match 2, 28 février 2027

3e contre 6e

4e contre 5e

Prolongation (Overtime)

Si le score cumulé après deux matchs est nul, il y a une « prolongation » (overtime).

- La prolongation dure au maximum 20 minutes

- Il est joué avec 5 joueuses de champ et une gardienne (en l'absence de pénalités en cours)
- L'équipe qui marque le prochain but pendant la prolongation remporte le match (sudden death)
- Pour la prolongation, les équipes occupent les mêmes camps qu'au cours de la deuxième période
- La pause dure 18 minutes et un nettoyage de la glace a lieu

Si le match est toujours à égalité à l'issue de la prolongation, on procède à une séance de tirs au but. Voir 3.7.

3.4. Playoffs demi-finale (best of 5)

Les demi-finales des playoffs se dérouleront du 04.03.2027 au 14.03.2024. Les équipes classées 1ère et 2ème de la saison régulière bénéficieront de l'avantage du terrain.

Les deux adversaires seront désignées en fonction des résultats des play-ins et de leur classement en saison régulière :

- L'équipe classée 1re de la saison régulière affronte la vainqueuse du play-in la moins bien classée selon le classement de la saison régulière
- L'équipe classée 2e de la saison régulière affrontera la vainqueuse du play-in la mieux classée selon le classement de la saison régulière

Prolongation (Overtime)

Si le match est à égalité après 60 minutes, il y a une «Overtime» (prolongation)

- La prolongation dure au maximum 20 minutes
- Il est joué avec 5 joueuses de champ et une gardienne (en l'absence de pénalités en cours)
- L'équipe qui marque le prochain but pendant la prolongation remporte le match (sudden death)
- Pour la prolongation, les équipes occupent les mêmes côtés du terrain qu'au cours de la deuxième période
- La pause dure 18 minutes et un nettoyage de la glace a lieu

Si le match est toujours à égalité après la prolongation, il est suivi d'une séance de tirs aux buts. Voir 3.7.

3.5. Playoff finale (Best of 5)

Du 18.03.2027 au 29.03.2027, les vainqueurs des demi-finales s'affrontent en finale. L'équipe la mieux classée au classement général de la saison régulière dispose du droit de jouer à domicile.

Prolongation (Overtime)

Si le match est à égalité après 60 minutes, il y a une «Overtime» (prolongation)

- La prolongation dure au maximum 20 minutes
- Il est joué avec 5 joueuses de champ et une gardienne (en l'absence de pénalités en cours)
- L'équipe qui marque le prochain but pendant la prolongation remporte le match (sudden death)
- Pour la prolongation, les équipes occupent les mêmes côtés du terrain qu'au cours de la deuxième période
- La pause dure 18 minutes et un nettoyage de la glace a lieu

Si le match est toujours à égalité après la prolongation, il est suivi d'une séance de tirs aux buts. Voir section 3.7.

3.6. Bronze Medal Game (Best of 1)

Si les deux séries de demi-finales des play-offs se terminent après trois matchs, le match pour la 3e place aura lieu le 13.03.2027. Si au moins une série de demi-finales dure plus de trois matchs, le match pour la 3e place se déroulera le 20 mars 2027.

Le match pour la 3e place se déroulera sous la forme d'un match unique opposant les perdantes des deux séries de demi-finales. L'avantage du terrain reviendra à l'équipe qui aura terminé la saison régulière à la meilleure place au classement.

Prolongation (Overtime)

Si le match est à égalité après 60 minutes, il y a une «Overtime» (prolongation)

- La prolongation dure au maximum 20 minutes
- Il est joué avec 5 joueuses de champ et une gardienne (en l'absence de pénalités en cours)
- L'équipe qui marque le prochain but pendant la prolongation remporte le match (sudden death)
- Pour les prolongations, les équipes occupent les mêmes côtés du terrain qu'au cours de la deuxième période
- La pause dure 18 minutes et un nettoyage de la glace a lieu

Si le match est toujours à égalité après la prolongation, il est suivi d'une séance de tirs au but. Voir section 3.7.

3.7. Tirs aux buts (shoot-out)

Si le match est toujours à égalité après la prolongation, il y a des tirs au but (shootout).

- avant le début des tirs au but, la partie centrale de la patinoire est nettoyée à sec sur toute la longueur du terrain à l'aide de la surfaceuse
- Les équipes occupent les mêmes côtés du terrain que lors des prolongations
- 5 tirs au but par équipe avec 5 tireuses différentes
- Les joueuses ayant une pénalité en cours ne sont pas autorisées à participer aux tirs au but

Si, après 5 tirs au but par équipe, le score est toujours à égalité, les tirs au but se poursuivent selon une procédure de « tie-break » avec des séries 1 contre 1, c'est-à-dire avec une joueuse par équipe. L'équipe qui a commencé en deuxième lors de la première série de tirs au but commence les tirs au but du « tie-break ». Les mêmes joueuses que lors de la première série de tirs au but ou de nouvelles joueuses peuvent être utilisées comme tireuses. Le match est terminé dès que le but décisif est marqué lors de la confrontation entre deux adversaires.

Les critères en cas d'égalité de points sont régis par l'article 72 du règlement d'exploitation du jeu.

3.8. Nombre de relégués

In der Saison 2026/27 gibt es keinen Absteiger aus der PostFinance Women's League.

04. RÈGLE 101.1 – MISE EN ÉCHEC DANS LA LIGUE FÉMININE POSTFINANCE

Les charges sont en principe autorisées, comme dans le hockey sur glace masculin, à l'exception des charges dites « en pleine glace », où les deux joueurs se déplacent dans des directions opposées (nord-sud, face à face).

Un tel charge est considéré comme illégal et est sanctionné par une petite pénalité ou une grande pénalité ainsi que par une pénalité disciplinaire automatique. Cette règle s'applique à tous les matchs de la PostFinance Women's League, y compris la qualification pour la ligue.

05. COUPE ITINÉRANTE ET MÉDAILLES

La coupe de la PostFinance Women's League est un trophée itinérant qui ne peut être attribué à un club. Le club concerné est tenu de la conserver avec soin et est responsable de tout dommage causé à la coupe. Les championnes conservent ce trophée itinérant jusqu'à ce que la direction de la ligue leur demande de le restituer. Trente-cinq médailles d'or, d'argent et de bronze sont remises respectivement aux équipes classées 1ère, 2ème et 3ème. D'autres médailles peuvent être commandées à la charge du club. Un duplicata de la coupe peut être commandé à la demande du club et à ses frais.

06. DIVERS

6.1. Confirmation du protêt déposé en cours de rencontre

La procédure et les délais applicables à un recours déposé en cours de rencontre sont régis par l'article 8 du règlement de jeu. Après la saison régulière, le délai est généralement réduit à 12 heures.

6.2. Réalisation des interviews

- Après le match, au moins deux courtes interviews (1x équipe visiteuse, 1x équipe locale) doivent être réalisées sur ou à côté de la patinoire. Celles-ci sont menées devant la paroi d'interview (PI) fourni individuellement par la SIHF avec une joueuse ou un entraîneur / membre du staff de leur choix.
- L'équipe locale mène les interviews des deux équipes (locale/visiteuse). Cela signifie qu'un clip par équipe, soit 2 interviews au total, sera produit.
- Les clubs sont tenus de céder à la SIHF les droits sur les interviews produites dans une qualité d'image et de son appropriée.
- Les clips doivent être téléchargés dans la base de données d'images immédiatement après l'enregistrement et l'autocontrôle (qualité de l'image et du son), au plus tard 1 heure après la fin du match.
- La zone d'interview doit être fermée afin qu'aucune autre joueuse et/ou spectateur/spectatrice ne passe devant la caméra. La qualité de l'image et du son ne doit pas être compromise par de tels facteurs.
- Le casque doit être retiré pour l'interview. Le port d'une casquette avec les sponsors du club est autorisé, à condition qu'elle ne projette pas d'ombre sur le visage.
- L'interview doit être enregistrée en format portrait.
- L'interview doit être enregistrée avec un microphone équipé de la protection fournie par la SIHF.

6.3. Base de données d'images – Téléchargement d'images de match

Après chaque match, au moins 10 photos doivent être téléchargées dans la base de données d'images dans les 30 minutes suivant la fin du match. Les photos doivent montrer différentes scènes du match et représenter à la fois l'équipe locale et l'équipe visiteuse.

Best Effort: si possible, les premières photos doivent être téléchargées dans la base de données d'images après le 1er tiers-temps.

6.3.1. Corrections des statistiques (buts et passes décisives)

L'entraîneur ou le directeur sportif peut signaler les corrections concernant les buts et les passes décisives par courriel à flurina.maier@sihf.ch au plus tard à 12h00 le lendemain du match.

En cas de double tournoi le week-end, les corrections peuvent être envoyées en une seule fois au plus tard le lundi à 12h00.

Les modifications soumises après cette date ne seront plus prises en compte.

6.4. Enregistrement des blessures

Au cours de la saison 2026/27 également, la PostFinance Women's League recensera toutes les blessures survenues pendant un match et entraînant une absence à l'entraînement ou en match.

Verletzungserfassung / Saisie des blessures PostFinance Women's League 2026/27 – Formular ausfüllen

La saisie systématique des blessures dans la PostFinance Women's League a pour objectif de promouvoir durablement la santé et la sécurité des joueuses. Une collecte structurée des données permet de reconnaître les schémas de blessures, d'identifier les facteurs de risque et de développer des mesures de prévention ciblées.

6.5. Présentation PostFinance Top Scorer

6.5.1 Scénario pour la présentation avant le début du match

- Les deux équipes – à l'exception des deux Top Scorer PostFinance – entrent sur le terrain et se placent sur les lignes bleues.
- Une fois que les deux équipes se sont positionnées sur les lignes bleues, le speaker du stade diffuse le jingle avec la chanson «Power on Ice» (durée totale env. 2 min) .
- Les deux Top Scorer font alors leur entrée sur la glace. Elles sont présentées par le speaker du stade comme suit :
- Présentation du club visiteur : « La PostFinance Top Scorer du ... (club visiteur) ... est : ... (prénom, nom). »
- Présentation du club local : « La PostFinance Top Scorer du ... (club local) ... est : ... (prénom, nom). »
- Les deux Top Scorer entrent sur la glace et se retrouvent au centre du cercle pour se saluer à l'aide d'un coup de gant. Les deux équipes se saluent ensuite et se dirigent vers le but pour le cri de guerre.
- La chanson « Power on Ice » est jouée jusqu'à la fin ou « fondu » selon la situation.
- PostFinance se réserve le droit d'adapter l'entrée des Top Scorer lors des play-offs, des barages et du match pour la médaille de bronze et de la mettre en œuvre de manière analogue à la NL avec des joueurs / joueuse de la relève. Les clubs en seront informés en temps utile.

6.5.2 Cube vidéo et anneau LED

Si un cube vidéo ou un anneau LED existant est utilisé, le contenu correspondant fourni par PostFinance sera présenté sur le cube vidéo pendant l'entrée des meilleurs buteurs PostFinance.

6.5.3 Annonces par haut-parleur

Le speaker du stade parle toujours de la « PostFinance Top Scorer » (et non simplement du « Top Scorer ») lorsqu'il fait des annonces en rapport avec la PostFinance Top Scorer. Les annonces diffusées par haut-parleur dans le stade concernant la PostFinance Top Scorer sont formulées comme suit :

- « Le deuxième but pour Neuchâtel Hockey Academy est marqué par la PostFinance Top Scorer ... (prénom, nom) sur une passe de ... »
- « La PostFinance Top Scorer de Neuchâtel Hockey Academy... (prénom, nom) écope d'une pénalité de 2 minutes pour... »

6.5.4 Statistiques des Top Scorer

Les statistiques des PostFinance Top Scorer sont clôturées après la saison régulière et ne sont plus mises à jour. La Top Scorer du premier match et de tous les matchs suivants est la Top Scorer à la fin de la saison régulière.

6.5.5. 1er match de championnat de la saison / défaillance

La capitaine de chaque club apparaît comme PostFinance Top Scorer lors du premier match de la saison. Si la capitaine du club concerné ne peut participer au premier match pour cause de blessure, de maladie ou de suspension, l'une des capitaines adjointes doit obligatoirement porter le maillot et le casque de la PostFinance Top Scorer à sa place. Tant qu'une équipe n'a pas marqué de but, la capitaine reste la joueuse qui porte le maillot de PostFinance Top Scorer pour les matchs suivants.

Si la PostFinance Top Scorer du club concerné ne peut pas participer au match WL suivant en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une suspension, la joueuse suivante dans le classement de la PostFinance Top Scorer qui participe au match suivant porte obligatoirement le maillot et le casque de la PostFinance Top Scorer à sa place.

07. CONTACTS

Manager de la ligue: Flurina Maier

Téléphone: 079 266 57 13

Courriel: flurina.maier@sihf.ch

Convocation des arbitres: Peter Küng

Téléphone: 079 424 26 32

Courriel: peter.kueng@sihf.ch

Director Leagues & Cup: Paolo Angeloni

Téléphone: 079 205 04 98

Courriel: paolo.angeloni@sihf.ch

Présidents régionaux:

Suisse Romande: Philippe Raboud, 079 232 30 87, philippe.raboud@sihf.ch

Suisse centrale: Markus Andres, 079 744 86 39, markus.andres@sihf.ch

Suisse orientale: Roland Flückiger, 079 322 06 84, roland.flueckiger@sihf.ch

Responsables de la sécurité:

Suisse Romande: Gérard Dessaulles, gerard.dessaules@swisscom.com

Suisse centrale: Markus Andres, 079 744 86 39, markus.andres@sihf.ch

Suisse orientale: Beat Mattli, 079 431 32 79, beat.mattli@sihf.ch

Responsables du système Reporer de la région:

Suisse Romande: Jacques Pasche, 079 362 17 77, jacques.pasche@sihf.ch

Suisse centrale : André Bitterli, 079 348 94 20, andre.bitterli@sihf.ch

Suisse orientale: Maruska Piccoli, 076 326 34 84, maruska.piccoli@sihf.ch

Siège administratif: Swiss Ice Hockey Federation

Téléphone: 044 306 50 50

Courriel: info@sihf.ch

08. DISTRIBUTION

Marc-Anthony Anner ((président du Sport Espoir, Amateur et Féminin)

Paolo Angeloni (Director Leagues & Cup)

Présidents régionaux

Clubs de la PostFinance Women's League

09. VALIDITÉ

Ces directives peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Director Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 10 jours suivant leur réception. Si aucun recours n'est déposé dans ce délai, les directives entrent en vigueur. En cas de conflit entre le règlement et les directives, le règlement prévaut. Lorsque des équipes de ligues différentes s'affrontent, les directives de la ligue supérieure s'appliquent.

Glattbrugg, août 2026



Flurina Maier

Manager Leagues & Cup